

Décision n° 00–348 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 12 avril 2000 relative au changement de dénomination sociale de la société Unisource Carrier Services devenue Energis (Switzerland) AG

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L.33–1, L34–1 et L.36–7 (1°) ;

Vu la loi n° 96–659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications ;

Vu l’arrêté du 17 novembre 1998 autorisant la société Unisource Carrier Services à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu les courriers présentés par la société Unisource Carrier Services devenue Energis (Switzerland) AG, le 6 août, le 2 septembre, le 10 septembre, le 7 décembre 1999 et le 20 mars 2000 ;

Après en avoir délibéré le 12 avril 2000,

Décide :

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d’instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Unisource Carrier Services ;

– le projet d’arrêté associé.

Article 2 –

Le président de l’Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d’Etat à l’industrie le rapport d’instruction et le projet d’arrêté annexé à la présente décision.

Fait à Paris, le 12 avril 2000,

Le président,

Jean–Michel Hubert